



N° OJ : 73

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019

Objet : Règlement d'ordre intérieur et le contrat d'accueil y afférent, pour les milieux d'accueil sous tutelle de Kind en Gezin.- Actualisation.

Le Conseil communal,

Vu que la dernière actualisation du règlement d'ordre intérieur pour les milieux d'accueil sous tutelle de Kind en Gezin et du contrat d'accueil y afférent date du 14/12/2015;

Vu le décret du Gouvernement Flamand du 20/04/2012 portant organisation de l'accueil de bébés et de bambins et les arrêtés d'exécution y afférents;

Vu les art. 9 et 13 du décret précité qui rendent l'affiliation au "Lokaal Loket" obligatoire pour les milieux d'accueil subventionnés;

Vu la délibération du Conseil communal du 05/11/2018 par laquelle ce dernier a adopté l'affiliation à l'asbl "Samenwerken aan kinderopvang Brussel" organisateur du "Lokaal loket" pour la Région Bruxelloise;

Considérant que ladite affiliation nécessite l'adaptation de la procédure d'inscription reprise au règlement d'ordre intérieur;

Considérant qu'il s'avère également nécessaire de rendre le règlement d'ordre intérieur conforme au Règlement (UE/2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27/04/2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des ces données;

Article unique :

L'actualisation du règlement d'ordre intérieur et du contrat d'accueil pour les milieux d'accueil sous tutelle de Kind en Gezin est adoptée.

Annexes :

[ROI FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Contrat d'accueil FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)